



Marre de la fumée dans les bars !

Rubrique : actualités - Date : mardi 4 juillet 2006

« Marre de la fumée dans les bars ! » titre FRANCE SOIR du lundi 3 juillet, qui assure que 60 % des Français seraient favorables à une interdiction totale du tabac dans les cafés. Le journal indique en effet que la loi Evin, « qui oblige depuis 1992 les bars à disposer d'espaces non-fumeurs », est violée par près de « deux cafés sur trois ». Or, le journal note que la fréquentation des bars est en baisse, passant « de 81 % en 1997 à 41 % aujourd'hui », et relève que les professionnels du secteur se demandent si « pour limiter les ravages du tabagisme passif et faire revenir les clients », il ne faudrait pas « interdire complètement le tabac dans leurs établissements ». D'après France Soir, c'est aussi la conclusion à laquelle est arrivée l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) qui affirme « seule une interdiction de fumer totale est cohérente avec des objectifs de protection sanitaire ». Pourtant le quotidien interroge à ce sujet le gérant d'un bar à la Bastille qui « s'emporte » « le cendrier fait partie du bar », « sans (la cigarette) on perd l'ambiance festive », et un client qui approuve « c'est aussi aux non-fumeurs de respecter les autres ».

Un encadré du même journal intitulé « le tabac en chiffres » reprend les chiffres de l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) et indique qu'un fumeur régulier sur deux en meurt et que la moitié de ces décès intervient avant l'âge de 69 ans. Le journal note également que le tabagisme passif est la cause de 3.000 à 5.000 décès par an. D'après le quotidien, un Français sur quatre fume, mais depuis quelques années « la tendance est à la baisse », notamment chez les femmes et les jeunes (44 % des 16-19 ans fumaient en 2000 contre 34 % aujourd'hui).

France Soir présente également une carte de l'Europe qui indique où en est la législation anti-tabac de chaque pays.